

## PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

14 DECEMBRE 2023

L'Assemblée générale extraordinaire s'est tenue en présentiel et à distance le jeudi 14 décembre 2023 de 17h45 à 18h45.

### 1. OBJECTIF DOUBLE

- **Adapter nos statuts** pour les aligner avec le nouveau Code des sociétés et des Associations, garantissant ainsi notre conformité légale.
- **Moderniser** certains aspects pour rendre notre coopérative **plus agile et innovante**, tout en préservant notre agrément CNC et en étant conforme au nouvel agrément "Entreprise sociale".

### 2. ORGANISATION

- Notaire : Maître Pierre Alexandre Debouche
- Présidente : Jacinte Monsieur (Présidente du CA)
- Secrétaire : Muriel Flamand
- Scrutateurs :
  - Jean-Louis Escoyez
  - Michel Collin

### 3. PRESENCE DES COOPERATEURS ET NOMBRE DE DROIT DE VOTE REPRESENTE (QUORUM DE 50% NECESSAIRE)

- 28 présents et 49 procurations
- 2.200 parts présentes ou représentées
  - Actions de classe A : 208 voix (78,5% du total des droits de vote), avec plus de la moitié des voix détenues par les coopérateurs garants
  - Actions de classe B : 1.992 voix (63,62% du total des droits de vote), avec plus de la moitié des voix détenues par les coopérateurs garants
- 916 votes exprimés sur papier en cours de séance
- Le droit de vote du coopérateur détenant le plus de part a été limité à 10% des parts présentes ou représentées
- Il n'y a pas eu de limitation pour les parts de garant

Le quorum de présence a été atteint.

### 4. DELIBERATIONS ET RESOLUTIONS

L'assemblée a été convoquée pour délibérer sur l'ordre du jour avec les résultats suivants :

1. Modification de l'article 2 : Décision de faire usage de la possibilité de ne plus mentionner l'adresse du siège dans les statuts

**Unanimité :**

Votes	Pour	Contre	Abstention
Coopérateurs garants (classe A)	208	0	0
Coopérateurs ordinaires (classe B)	708	0	0

2. Modification de l'article 5 : Adaptation du capital de la société au Code des sociétés et des associations

**Unanimité :**

Votes	Pour	Contre	Abstention
Coopérateurs garants (classe A)	208	0	0
Coopérateurs ordinaires (classe B)	708	0	0

3. Modification de l'article 6 des statuts :

- rapport de l'organe d'administration conformément à l'article 6 :87 du Code des Sociétés et des Associations
- création d'une nouvelle classe d'action : les actions de classe C.

**Unanimité des garants – 96,05% des ordinaires favorables :**

Votes	Pour	Contre	Abstention
Coopérateurs garants (classe A)	208	0	0
Coopérateurs ordinaires (classe B)	680	28	0

4. Modification de l'article 7 des statuts afin que le Conseil d'Administration soit seul compétent pour l'émission d'obligations

**Unanimité :**

Votes	Pour	Contre	Abstention
Coopérateurs garants (classe A)	208	0	0
Coopérateurs ordinaires (classe B)	708	0	0

5. Insertion d'un nouvel article concernant la cession des actions de classe C et renumérotation des articles 9, 9bis, 9ter et 9 quater afin d'en faciliter la lecture.

**Unanimité :**

Votes	Pour	Contre	Abstention
Coopérateurs garants (classe A)	208	0	0
Coopérateurs ordinaires (classe B)	708	0	0

6. Modification de l'article 14 des statuts au sujet de la valorisation des parts en cas de démission ou d'exclusion.

**Unanimité :**

Votes	Pour	Contre	Abstention
Coopérateurs garants (classe A)	208	0	0
Coopérateurs ordinaires (classe B)	708	0	0

7. Modification de l'article 17 des statuts afin d'y supprimer l'obligation de devoir choisir des administrateurs sur une liste proposée par les coopérateurs garants.

**Unanimité :**

Votes	Pour	Contre	Abstention
Coopérateurs garants (classe A)	208	0	0
Coopérateurs ordinaires (classe B)	708	0	0

8. Insertion d'un nouvel article : assemblée générale électronique

**Unanimité :**

Votes	Pour	Contre	Abstention
Coopérateurs garants (classe A)	208	0	0
Coopérateurs ordinaires (classe B)	708	0	0

9. Modification de l'article 23 des statuts pour y intégrer le principe « un homme, une voix »

**Unanimité des garants – 96,05% des ordinaires favorables :**

Votes	Pour	Contre	Abstention
Coopérateurs garants (classe A)	208	0	0
Coopérateurs ordinaires (classe B)	680	28	0

10. Modifications des articles 30, 31 et 34 des statuts dans l'objectif d'obtenir l'agrément « Entreprise sociale »

**Unanimité :**

Votes	Pour	Contre	Abstention
Coopérateurs garants (classe A)	208	0	0
Coopérateurs ordinaires (classe B)	708	0	0

11. Modification de l'article 37 des statuts : alignement des quorum sur ceux applicables à la modification des statuts

**Unanimité :**

Votes	Pour	Contre	Abstention
Coopérateurs garants (classe A)	208	0	0
Coopérateurs ordinaires (classe B)	708	0	0

12. Dans l'ensemble des statuts : remplacer la communication par courrier par la communication par email lorsque la loi le permet

**Unanimité :**

Votes	Pour	Contre	Abstention
Coopérateurs garants (classe A)	208	0	0
Coopérateurs ordinaires (classe B)	708	0	0

13. Adoption de statuts nouveaux, en concordance avec les décisions qui précèdent et conformes au Code des sociétés et des associations

**Unanimité :**

Votes	Pour	Contre	Abstention
Coopérateurs garants (classe A)	208	0	0
Coopérateurs ordinaires (classe B)	708	0	0

14. Adresse du siège

**Unanimité :**

Votes	Pour	Contre	Abstention
Coopérateurs garants (classe A)	208	0	0
Coopérateurs ordinaires (classe B)	708	0	0

15. Pouvoir de coordination

**Unanimité :**

Votes	Pour	Contre	Abstention
Coopérateurs garants (classe A)	208	0	0
Coopérateurs ordinaires (classe B)	708	0	0

L'assemblée générale déclare et décide du texte des nouveaux statuts.

Les nouveaux statuts sont disponibles en version complète sur la plateforme des coopérateurs : <https://odoo.coopeos.be/documents>